

# Bien voyager avec le service à la demande



## Le service à la demande

« Horaires sur réservation » est un service de transport collectif du réseau GINKO de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon. La présente charte a pour objet de définir les règles de fonctionnement et les conditions dans lesquelles les voyageurs peuvent être transportés.

## Présentation des horaires sur réservation

- Pour compléter le choix des horaires réguliers, certains horaires sont effectués sur réservation : sans supplément de prix, avec les mêmes itinéraires. Ces horaires sont sur un fond de couleur et/ou signalés par un picto sur les fiches horaires ainsi que sur les horaires affichés aux arrêts.

	lundi au samedi					lundi au ven.
<b>BESANÇON</b>						
Pôle Micropolis	7:35	11:35	12:35	16:35	17:35	18:35
<b>BEURE</b>						
Stade	7:40	11:40	12:39	16:40	17:40	18:40
<b>LARNOD</b>						
Gare	7:44	11:44	12:46	16:44	17:44	18:44
<b>BUSY</b>						
Moulinot	7:49	11:49	12:50	16:49	17:49	18:49
École	7:51	11:51	12:52	16:51	17:51	18:51
<b>VORGES-LES-PINS</b>						
Boulangerie	7:56	11:56	12:54	16:56	17:56	18:56
Village	7:58	11:58	12:55	16:58	17:58	18:58
École	7:59	11:59	12:56	16:59	17:59	18:59
Riette	8:00	12:00	12:57	17:00	18:00	19:00

Les horaires sur fond de couleur sont uniquement sur réservation



- Un véhicule Ginko passe à l'arrêt à l'horaire et à la date réservés. La capacité du véhicule est limitée à 15 personnes.
- Le service à la demande Ginko est un transport public, il ne saurait être assimilé à un transport de taxi traditionnel. L'itinéraire emprunté est le même que celui des lignes régulières. Ce n'est pas un service d'adresse à adresse. Les arrêts desservis sont définis dans les fiches horaires de chaque ligne. Le choix du véhicule relève de la responsabilité de l'exploitant.
- La destination prévue lors de la réservation ne peut être modifiée au cours du trajet et le conducteur ne peut pas faire de halte à votre convenance.
- Il n'est pas possible de réserver un trajet entre 2 arrêts d'une même commune.

## Réservation / annulation

### Réserver votre voyage

- Jusqu'à la veille de votre déplacement avant 18h  
(avant 11h30 le samedi pour GINKO Hôpital et GINKO Cliniques) :
  - sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage), rubrique «Se déplacer», Services sur réservation
  - au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local) du lundi au samedi, de 7h à 19h.
- Possibilité de réserver 30 jours avant votre déplacement et pour plusieurs voyages en même temps.
- Aucune réservation possible les dimanches et jours fériés pour le lendemain

*NB : Si vous voyagez avec un enfant, vous devez le préciser par téléphone. Pour des raisons de sécurité, les places sont limitées.*

### Annuler votre réservation

- Jusqu'à une heure avant votre départ au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local) du lundi au samedi de 7h à 19h sauf dimanches et jours fériés.

- Jusqu'à la veille de votre déplacement avant 18h sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) (aucune annulation possible sur le site les dimanches et jours fériés pour le lendemain). Veillez à prévenir au plus tôt en cas de demande de modification ou d'annulation de course, de retard ou d'un éventuel problème.

## Le déplacement

### Lieu de prise en charge

Avant de partir, pensez à vérifier votre arrêt de prise en charge afin d'attendre le véhicule au bon endroit. Le véhicule peut être une voiture, un bus ou un minibus. Le conducteur détient une liste des clients à prendre en charge.

### Ponctualité

- Vous êtes tenu de vous présenter à l'arrêt de prise en charge cinq minutes avant l'heure convenue. De la même manière que sur une ligne régulière, le conducteur n'attendra pas au delà de l'horaire prévu.
- Par ailleurs, les temps de parcours sont calculés au plus proche de la réalité. Cependant, les conducteurs sont tributaires des aléas de la circulation et nous ne pouvons vous garantir une ponctualité sans faille.

### Titre de transport

Vous devez être en possession d'un titre de transport Ginko valide, une carte Ginko Mobilités ou une carte anonyme chargée d'un PASS Voyage ou d'un PASS Abonnement. Les PASS 1h, PASS 24h et cartes anonymes sont en vente auprès des conducteurs, il est conseillé de disposer de l'appoint.

Pour plus d'informations sur les titres de transports :

[www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) > rubrique Tarifs

Toute infraction constatée fera l'objet d'une verbalisation conformément aux dispositions du code de procédure pénale applicables à certaines infractions à la police des services publics de transports terrestres de voyageurs.

## Absences

- Deux absences consécutives entraînent systématiquement l'annulation de toutes vos réservations suivantes.
- En cas d'absences répétées et non justifiées, vous pourrez faire l'objet d'une sanction allant jusqu'à la suspension des réservations pendant 1 mois.

## Enfants de moins de 10 ans

- **Les enfants de moins de 9 mois ou moins de 9 kg** sont transportés dans une coque spécialement adaptée et fournie par vos soins. Vous vous chargez d'attacher la coque dans le véhicule et le conducteur s'assure de son bon maintien. Les coques doivent être maintenues par une ceinture 3 points et positionnées dos à la route.
- **Les enfants de plus de 9 mois ou plus de 9 kg et de moins de 10 ans** sont transportés dans un siège-auto spécialement adapté fourni par GINKO\*. Le conducteur s'assure de mettre en place le siège face à la route et vous attachez l'enfant à l'aide d'une ceinture 3 points.
- **Attention** : la présence d'enfants lors du déplacement doit être mentionnée lors de la réservation de façon à ce que l'installation des sièges-auto puisse être réalisée si besoin. Dans le cas contraire, le conducteur refusera de vous transporter pour des questions de sécurité.
- **Rappel** : les enfants de moins de 4 ans voyagent gratuitement.

\* dans la limite des places disponibles

## Bagages

Les bagages peu encombrants et les colis peu volumineux sont acceptés dans les véhicules dans la mesure où ils n'occasionnent pas de gêne aux autres clients et sous l'entière responsabilité de leur propriétaire. Les bagages ou colis doivent pouvoir être portés par vous-même.

## Matières dangereuses

Il est interdit d'introduire à bord des véhicules des matières dangereuses ainsi que, toutes celles susceptibles de salir, d'incommoder ou dont la possession est pénalement poursuivie.

## Défense de fumer ou de vapoter

Il est interdit de fumer ou de vapoter dans les véhicules.

## Animaux

A l'exception des chiens guides d'aveugles, lesquels sont admis gracieusement, la présence des animaux n'est pas autorisée à bord des véhicules. Cependant les chiens et les chats de petite taille tenus en laisse et transportés dans un panier sont autorisés. Le panier ne doit pas dépasser la largeur d'un siège et être tenu sur les genoux ou posé sur le plancher (si la place le permet). Les animaux ne doivent pas salir ou incommoder les passagers ou constituer une gêne à leur égard. Tout dégât occasionné par un animal est facturé au propriétaire. Le transporteur ne peut être tenu pour responsable des conséquences des accidents dont les animaux ont été victimes, ni des dommages qu'ils ont occasionnés.

## Sécurité et protection de la personne

A bord des véhicules, vous devez vous conformer aux instructions de sécurité. Chacun doit voyager assis et mettre la ceinture de sécurité en prenant place dans le véhicule.

## Réclamations

- Par téléphone au 03 70 27 71 60 (prix d'un appel local)
- Sur le site [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage) > rubrique Contact

## Infractions

Les infractions à la présente charte, dûment constatées par procès-verbal, dressé par les agents assermentés de la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, par la Gendarmerie ou la Police Nationale pourront donner lieu à l'application des peines prévues par les différents textes légaux et réglementaires en vigueur, en la matière. En cas de refus d'un usager de respecter les consignes de la présente charte, le conducteur est habilité à lui refuser dès l'instant l'accès au véhicule.

## Accidents

Tout accident survenant à l'intérieur du véhicule doit être signalé immédiatement au conducteur qui prendra les mesures nécessaires.

## Validité de la charte

Cette charte prend effet le 1<sup>er</sup> septembre 2018.

Le présent règlement et ses éventuelles modifications sont disponibles sur [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage).

## [www.ginko.voyage](http://www.ginko.voyage)

horaires • itinéraires • info trafic • boutique en ligne

## L'appli

horaires en temps réel • itinéraires • info trafic

**03 70 27 71 60** (prix d'un appel local)

lundi au samedi / 7h • 19h

## La boutique Ginko

Centre St Pierre

28, rue de la République • Besançon

lundi au samedi / 10h • 19h

## La boutique Mobilignes

Gare Viotte • Besançon

